

# Les analyses des risques et la communication contribuent au bien-être physique et mental

Les employeurs ont l'obligation de veiller à la santé physique et mentale des intérimaires. Une bonne analyse des risques et une communication de qualité sont essentielles à cet égard. Entretien avec Marijke Bruyninckx, Directrice de Prévention et Intérim. **Texte** : Joris Hendrickx



**Marijke Bruyninckx**

Directrice de Prévention et Intérim

## Que peuvent faire les entreprises pour permettre à leurs intérimaires de travailler en toute sécurité ?

« Pour qu'un intérimaire travaille en toute sécurité, il est crucial que les entreprises (les clients-utilisateurs) sachent précisément quel poste sera occupé par l'intérimaire et les risques qu'il implique. Dans ce cadre, il est obligatoire d'établir des fiches de poste de travail. Cette fiche est une sorte de carte représentative du poste de travail concerné, contenant un aperçu de tous les risques et des mesures de prévention adoptées. »

« Pour pouvoir compléter correctement une fiche de poste de travail, le client-utilisateur doit de préférence commencer par procéder à une analyse des risques pour chaque poste de travail. L'agence d'intérim est de son côté chargée de l'organisation de l'évaluation de santé préalable de l'intérimaire. »

## Quel accueil pour les intérimaires ?

« Une procédure d'accueil est obligatoire en Belgique pour tout nouveau travailleur qui est engagé dans une entreprise, donc également quand il s'agit d'un intérimaire. L'intérimaire reçoit les informations nécessaires pour pouvoir accomplir sa mission de manière efficace, correcte et sûre. Il convient en outre de tenir

un registre de cette procédure, pour pouvoir le démontrer formellement. Dans le cas d'un intérimaire, il peut aussi le faire à l'aide du volet C de la fiche de poste de travail. »

« Concrètement, le client-utilisateur fournit toutes les informations possibles sur le poste de travail, les risques y afférents, ce que l'on attend de l'intérimaire et ce qu'il/elle ne peut en aucun cas faire, à qui s'adresser en cas de problèmes divers, comment utiliser et entretenir les équipements de protection individuelle, mais évidemment aussi où se trouvent les extincteurs, le matériel de premiers secours et les issues de secours. »

« Bref : toutes les informations permettant d'éviter un accident du travail ou un dommage pour la santé. La protection contre la Covid-19 en relève par ailleurs. Sur notre site Web PI, les employeurs et agences d'intérim trouveront déjà une foule d'informations et d'outils qui peuvent les aider à cette fin. »

## Quelle est l'importance d'une bonne communication ?

« Le client-utilisateur doit mettre en place une bonne communication pour permettre à ses travailleurs et aux intérimaires de suivre les mesures adoptées sur la base de l'analyse des risques. Il peut dans ce cadre

« Lors de sa mission dans une entreprise, un intérimaire doit pouvoir faire appel aux services de soutien en matière de charge psychosociale. »

## Que peuvent faire les entreprises pour accroître la résilience mentale des intérimaires ?

« Outre les risques sur le lieu de travail, les risques mentaux augmentent dans la société en général. Nos intérimaires n'y échappent pas. Les entreprises s'attèlent dès lors de plus en plus au bien-être des travailleurs. Il est important que les intérimaires, peu importe la durée de leur présence, puissent aussi en profiter. »

« Lors de sa mission dans une entreprise, un intérimaire doit pouvoir faire appel aux services de soutien en matière de charge psychosociale. Cela signifie en premier lieu qu'il doit savoir qui sont la personne de confiance et le conseiller en prévention aspects psychosociaux, mais aussi comment les contacter. En période d'insécurité, comme aujourd'hui avec la pandémie actuelle, la résilience mentale des travailleurs, et donc aussi des intérimaires, est sérieusement mise à l'épreuve. Les employeurs doivent donc pouvoir garantir qu'ils sont capables de faire face à ce virus et de les protéger contre celui-ci. » ■

EN COLLABORATION AVEC



Prévention et Intérim

[p-i.be/fr](http://p-i.be/fr)